

Image not found or type unknown



L'employeur peut-il déterminer librement les horaires de travail ?

publié le **13/07/2012**, vu **767 fois**, Auteur : Assistant-juridique.fr

L'employeur peut librement décider de l'horaire de travail, du moment qu'il respecte les lois et accords applicables à la durée et l'aménagement du temps de travail.

[Lire l'article](#)